



UNIVERSITE VIRTUELLE DE CÔTE D'IVOIRE

Le colloque international AFRICAMPUS

"Les usages intelligents du numérique dans la réorganisation universitaire"

Thème : « la pédagogie universitaire à l'ère des réseaux sociaux »

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS

1) BILLETS D'AVION

Les participants ne sont pas pris en charge et sont tenus d'organiser eux-mêmes leur voyage.

2) VISAS ET CONDITIONS D'ENTREE EN COTE D'IVOIRE

Type de visa accepté en Côte d'Ivoire :

Le visa biométrique est obligatoire pour les voyageurs souhaitant se rendre en Côte d'Ivoire.

Nationalités exemptées de visa :

- Bénin, Burkina Faso,
- Cap Vert, République Centrafricaine, Congo,
- Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau,
- Liberia,
- Mali, Mauritanie, Maroc,
- Niger, Nigéria,
- Sénégal, Seychelles, Sierra Leone,
- Tchad, Togo et Tunisie.

Nationalités sujettes au visa ou au e-visa :

Les nationaux de tous les autres pays peuvent obtenir leur e-visa en ligne ou dans les Ambassades et Consulats ivoiriens.

Attention :

Un passager n'ayant aucun papier d'identité ivoirien (passeport ou carte d'identité), est considéré comme un passager étranger même s'il bénéficie d'une multi-citoyenneté. Il doit en conséquence être muni d'un visa.

Comment obtenir un e-visa :

Il est porté à l'attention des demandeurs de visa que le seul site officiellement reconnu et agréé par l'état de Côte d'Ivoire pour les demandes de visa est celui de SNEDAI (www.snedai.com).

Procédure e-visa en ligne :

Etape 1 : Pré-enrôlement et Paiement

Le pré-enrôlement consiste à enregistrer certaines informations personnelles et à télécharger 3 documents :

- 1) La page d'identité du passeport
- 2) La réservation du billet d'avion
- 3) La lettre d'invitation ou le certificat d'hébergement.

Après le pré-enrôlement, le demandeur s'acquitte des frais pour l'obtention du Visa dont la durée est de 3 mois (multiple-entrées) et s'élèvent à : 73 Euros (y compris les frais bancaires).

Le paiement se fait avec une CARTE VISA ou une MASTERCARD.

Lorsque le paiement est effectué, le requérant reçoit un mail instantané, (accompagné d'une pièce jointe sur laquelle figure le code unique et personnel d'attestation de paiement)

N.B : Les cas de non pré-enrôlement en ligne sont exceptionnels et relèvent de la Direction de la Surveillance du Territoire (D.S.T).

Etape 2 : Réception de la réponse de la DST

Le requérant reçoit à son adresse électronique dans un délai de 48h jours ouvrables un document (sur lequel figure un code à barre) qui est la réponse de l'autorité (approuvée ou refusée).

N.B : Le document du pré-enrôlement approuvé est valable pour 3 mois à compter de la date d'approbation.

Etape 3 : Enrôlement à l'aéroport

Le demandeur embarque avec le document « Pré-enrôlement approuvé » et se présente à son arrivée à l'aéroport à l'espace « Visa aéroport ». Il y effectue son enrôlement biométrique et le visa est imprimé et délivré immédiatement. Les box d'enrôlement du e-visa sont disponibles 24h/24 et 7jours/7.

N.B :

- L'enrôlement (la prise d'empreintes et la photo) est obligatoire pour chaque demande de visa, même si le demandeur a déjà obtenu plusieurs visas.
- Le visa biométrique requiert la présence du demandeur. La prise d'empreintes est obligatoire pour tous à l'exception des mineurs de moins de 12 ans, mais leur présence est nécessaire.

Liste des Documents à présenter à l'aéroport d'Abidjan :

- 1) L'original du reçu de paiement des frais du visa 73 Euros y compris les frais bancaires ;
- 2) L'approbation de la D.S.T. (pré-visa ou laissez-débarquer) ;
- 3) Le passeport en cours de validité pour six mois minimum ;
- 4) Le certificat international de vaccination contre la fièvre jaune

N.B : Le demandeur doit imprimer le reçu de paiement et l'approbation de la D.S.T

Infoline :

Une ligne Infoline est disponible pour toutes informations relatives à la demande de visa et pour l'aide à la résolution de tous types de problèmes techniques rencontrés en ligne.

Contact Infoline : (+225) 22 51 08 08 ou (+225) 03 62 62 19 ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 ou contact@snedai.ci

Contact e-visa aéroport: (+225) 54 36 29 15 disponible 24h/24

Procédure classique en ambassade :

Si vous n'êtes pas éligible au e-visa ou si le type de visa que vous souhaitez obtenir n'est pas obtainable par la procédure e-visa vous pouvez vous rendre dans la représentation diplomatique ivoirienne la plus proche de chez vous accompagné(e) de documents nécessaires.

3) TRANSFERT AEROPORT-HOTEL

Veuillez noter qu'un transfert ne sera organisé entre l'aéroport et les hôtels pour tous les participants.

Il est demandé à cet effet de nous transmettre vos plans de vols à l'adresse suivante sur

khader.ouattara@uvci.edu.ci.

Vous pouvez nous joindre aussi au numéro suivant : (+225) 57324729 / 08010566

4) HEBERGEMENT

L'hébergement à l'hôtel sera réservé et payé par les participants. La liste des hôtels sélectionnés est la suivante :

Horizon Hôtel Abidjan

Tel :(+225)22448889

Cel :(+225)07920606

Email : hotelhorizon@hotmail.com

La Rose Blanche

<http://www.laroseblanche.ci/abidjan>

Tel :(+225)22 52 25 25

Cel :(+225)08 89 49 22

Email : abidjan.roseblanche@sieth.ci

Hôtel CYPA

<https://www.cypahotel.com/>

Cel :(+225) 02 60 60 08

(+225) 08 01 19 19

(+225) 22 47 08 53

Email : reservation@cypahotel.com

HÔTEL GESTONE

<http://gestonehotel.com>

Tel :(+225) 22 43 72 74

Cel :(+225) 78 12 12 69

Email : infos@gestonehotel.com

5) REPAS

L'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire offrira les pauses café des 9 et 10 mai ainsi que les déjeuners.

6) DEVISE

La devise utilisée est le franc CFA.

100 euro €= 65595 Franc CFA

100 franc malgache MGF= 3,30 Franc CFA

100 franc congolais CDF= 36,05 Franc CFA

7) SITE DE LA CONFERENCE

La Conférence aura lieu au à l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, Abidjan deux-Plateaux, rue Ahmadou Kourouma.

8) SE RENDRE SUR LE SITE DE LA CONFERENCE

Veuillez noter qu'un transfert ne sera organisé entre les hôtels et le site de la conférence pour tous les participants.

Vous pouvez nous joindre aussi au numéro suivant : (+225) 57324729 / 08010566